



Conseil Général  
Method

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 20 JUIN 2016

**Président :** Christophe Unger  
**Secrétaire :** Ketty Villemin

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents.  
Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Monsieur Robert Rivier, habitant de notre village.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

100 membres ont été convoqués.

35 membres répondent à l'appel.

65 membres sont absents dont 26 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutateurs sont Madame Michèle Depairon (absente) et Monsieur Axel Rodriguez.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. ***Appel***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015***
3. ***Assermentation des nouveaux membres***
4. ***Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil***
5. ***Communications du Président***
6. ***Communications de la Municipalité***
7. ***Préavis municipal n°42 : Comptes 2015 – Rapport de la commission de gestion-finances***
8. ***Préavis municipal n°43 : relatif aux modifications apportées aux articles 3-6-7-8-20-22 et 23 de la convention scolaire primaire et secondaire de l'Entente scolaire intercommunale Yverdon-les-Bains et région, ainsi qu'à la modification de l'art. 3 du règlement du Conseil d'Etablissement scolaire – Rapport de la commission ad hoc.***
9. ***Préavis municipal n°44 : Demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.00 au budget de fonctionnement 2016 pour l'achat de cinquante places dans l'abri de Protection civile de Madame Sylvie Bugnon – Rapport de la commission gestion-finances.***
10. ***Interventions individuelles***

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel qu'envoyé aux conseillers.

### ***2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015***

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015, ou en a pris connaissance sur le site internet communal. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### ***3. Assermentation des nouveaux membres***

Madame Martine Graber et Monsieur Franck Graber sont assermentés.

#### **4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil**

*M. Amadio Santacroce, Municipal*

- Lors du dernier conseil, une conseillère avait demandé d'entreprendre des démarches auprès de la Commune de Suscévaz quant à la possibilité d'un projet commun concernant la Grande Salle. La Municipalité l'a contactée, cette dernière a répondu que ce dossier n'est pas sa priorité et n'est pas intéressée par la construction d'une Grande Salle commune.

#### **5. Communications du Président**

Le Président annonce la fin de plusieurs mandats : le premier concerne Mme Daisy Caillet, scrutatrice depuis 1994. Son expérience a été très rassurante pour le bureau électoral. Son travail, son engagement ainsi que sa personnalité ont été très appréciés par tous les membres du bureau. C'est avec le cœur gros qu'elle est libérée pour de beaux projets, elle est chaleureusement remerciée. Mme Daisy Caillet a également fait partie d'une Commission qui ne fonctionne pas très souvent, il s'agit de la « Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux ». Le second concerne M. Gabriel Caillet, membre de la « Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux » depuis trois législatures. Il est également chaleureusement remercié pour son engagement. M. Amadio Santacroce, Municipal sortant, est remercié pour son investissement. Passionné, il défend les projets, il a su nous parler et nous convaincre. M. Roger Augsburger, Syndic sortant, a eu à cœur de traiter les dossiers avec justice et le plus d'équité possible. Il est également chaleureusement remercié pour tout ce qu'il a pu offrir à la Commune de Method pendant ces cinq années. C'est également la fin de son propre mandat. Comme annoncé au Conseil général du mois d'octobre 2015, de nouvelles fonctions professionnelles l'occupent passablement et ne l'assurent pas de pouvoir continuer ce mandat dans de bonnes conditions. Il a donc décidé de remettre sa place en fin de législature. Il a débuté comme scrutateur en 2010 et il a été élu Président en juin 2012. Il a eu beaucoup de plaisir dans cette fonction. Il retiendra de ces quelques années les deux Règlements sur l'eau et le nouveau Règlement communal qui est entré en vigueur au mois de mai de cette année. Le Président remercie M. Sébastien Marendaz qui a accepté de relever le défi, il est convaincu qu'il a toutes les qualités pour bien faire.

Le Président informe qu'il a reçu une lettre de démission de la part de Mme Mary Lucchino, Municipale élue pour la prochaine législature. Quelques soucis familiaux ne lui garantissent pas de pouvoir avoir la disponibilité pour se consacrer pleinement à cette tâche, elle a préféré renoncer avant de commencer. La lettre a été transmise à la Préfecture d'Yverdon qui a fait suivre au Canton. Une élection complémentaire est prévue le 28 août 2016. Les informations utiles seront affichées au pilier public, elles permettront à celles et ceux qui souhaitent se porter candidat de pouvoir l'être dans les délais. Avec l'été, si une personne souhaite être candidate pour ce poste de Municipale, elle est invitée à s'annoncer auprès de la Secrétaire communale, Caroll Gaillard ou auprès de la Secrétaire du Conseil général, Ketty Villemin ou encore auprès d'un des Municipaux de manière à ce qu'elle puisse obtenir toutes les informations nécessaires dans les temps.

Le Président passe la parole aux membres de la Municipalité.

#### **6. Communications de la Municipalité**

*M. Roger Augsburger, Syndic*

- Il souhaite remercier tous les membres présents, en l'occurrence le Bureau du Conseil avec qui il a bien collaboré pendant ces cinq ans et toutes les personnes qui ont contribué au bien de la communauté. Il remercie également son équipe pour leur collaboration le temps de cette législature. Il y a encore des défis, la nouvelle équipe y travaillera aussi.

*Mme Janique Tissot, Municipale*

- **Eau de distribution** – Concernant la qualité, au mois de mai, un communiqué écrit a été envoyé contenant tous les renseignements. Depuis, le bureau d'ingénieur GEOTEST a présenté une étude, elle se trouve actuellement au canton pour approbation.

A son retour, comme déjà annoncé, il s'agira de travailler avec les agriculteurs et le canton afin de trouver des substituts au Chloridazon. En parallèle, la SAGENORD (Société Anonyme de gestion des Eaux du Nord Vaudois) met une priorité à l'alimentation en eau de notre village par rapport à la qualité de celle-ci. Une connexion partielle aura lieu cet été, si tout se passe bien. Les pompes de la STAP resteront en fonction une heure par jour ceci afin d'assurer la redondance incendie. Environ 95% de l'eau proviendra du réseau de la SAGENORD. Cette eau est pompée en grande partie au puit d'Onnens, un petit pourcentage provient du lac et du réseau de la Mentue. Elle présente une bonne qualité malgré la présence de chlore qui s'explique par le fait qu'elle transite par d'anciennes conduites à Yverdon. Le calcaire présente une moyenne de 23 degrés français pour 48 à Method. Quant à la connexion complète, plusieurs éléments doivent être discutés avec la Municipalité de Suscévaz. Il y a la possibilité de faire une entité - deux amenées d'eau au lieu de quatre si nous restons indépendants. Dans ce dernier cas, l'eau proviendrait des Vernes (Rte d'Ependes) et de Chamblon, dans trois, quatre ans. Si une entité entre Suscévaz et Method est créée, une connexion totale sera possible mais dans une dizaine d'années. En effet, la deuxième amenée d'eau viendrait de Rances et fait partie de la dernière étape. Une réflexion est en cours. Les réducteurs de pression devront être installés au moment de la connexion complète. Notre PDDE (Plan directeur de distribution de l'eau) va être refait, il s'agit d'une demande de la SAGENORD. Ceci est indispensable afin de connaître nos besoins à moyen et long terme. L'actuel PDDE date de 1994. Le règlement de distribution de l'eau a du retard dans son affinement, il vous sera présenté prochainement. Le règlement de l'assainissement, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, peut être consulté, une nouvelle facturation interviendra en fin d'année. Le contrôle ainsi que les mesures de pression des bornes hydrantes ont été effectués en avril. Toutes les hydrantes sont dotées d'une plaque bleue qui indiquent leurs spécificités, il s'agit d'une demande de l'ECA.

**Fontaines** – Après plusieurs essais et une grande réflexion, elles vont être nettoyées par haute pression par M. Nicolas Santacroce. Les barres de fer du premier bassin de la Rue de la Forge, à la hauteur de la maison de M. et Mme Dran, vont être descellées sur demande des habitants qui résident à proximité de cette fontaine. Elles pourront donc être enlevées lors de vent et de gel.

**STEP** – Les analyses sont dans les normes. Pas de problèmes rencontrés ces derniers temps.

**Protection civile** – Suite à la réforme de la Protection civile, une régionalisation est mise en place. Elle passe de 18 bureaux régionaux à 10 organisations régionales calquées sur le découpage des districts. Les effectifs diminueront de 1200 hommes, passant de 8'000 à 6'800 hommes pour le canton de Vaud. La gestion des finances ne sera plus du ressort des Municipalités, le canton reprend les comptes. En 2017, nous devons verser le montant de notre réserve, actuellement il s'agit de CHF 126'000.-. Cet argent peut être utilisé uniquement pour l'achat d'abris PC. Method a 301 places, il en faudrait 573, il nous manque 272 places. Ce soir, l'occasion d'en acquérir 50 est proposée aux conseillers, cela diminuera notre déficit qui s'élèvera à 222 places. Pour information, le dicastère des services industriels passe aux mains de M. Christian Chaney, elle espère qu'il y trouvera autant de plaisir qu'elle.

*Mme Eliane Piguët, Municipale*

- **Rétrospective sur les containers à ordures** : En 2010, les containers se trouvaient à la déchèterie. En 2011, la Municipalité a décidé de mettre à disposition des containers au centre du village. Cette décision a été prise pour faciliter le débarrasage des sacs pour les personnes sans moyen de locomotion, bénéficier d'une certaine autonomie sur la gestion des ordures (veille d'un départ, couches culottes, etc.), ou encore éviter un trajet jusqu'à la déchèterie pour un seul sac poubelle. Cet avantage ne coûte rien de plus à la commune car le contrat avec la STRID comprend deux points de collecte, qu'ils soient utilisés ou non. Suite au succès de cette place, le Municipalité a étudié le projet d'aménager ce point de collecte. Néanmoins, la visibilité de cette place amenait certains usagers de la route cantonale, externes au village, à y déposer leur(s) sac(s). Cette pratique n'engendre pas de frais supplémentaires mais elle augmente le tonnage. De ce fait, la question de l'augmentation du nombre de containers commençait à se poser.

Ajouter des containers aurait été une solution mais l'aspect esthétique de la place aurait été compromis, l'idée a été abandonnée. C'est pourquoi il a été décidé de déplacer le point de collecte qui se trouve maintenant derrière la Grande Salle. Ce déplacement a donné lieu à de nombreux retours positifs, mais également négatifs (sacs déposés à côté des containers, odeurs, visuel inconfortable et mauvaise gestion du remplissage des containers – couvercles ouverts). Ce dernier point a été relevé par les transporteurs - difficultés de décharger dans le camion sans qu'un sac ne tombe alors que certains containers sont vides. Il y a onze containers et certains usagers ne remplissent que les premiers. Il y a aussi des remarques liées au manque de respect lié à l'esthétique de ce point de collecte. Il faut agir et trouver une solution, pour autant que ce deuxième point de collecte soit considéré comme utile par la communauté. La première alternative serait un déplacement au bord de la route cantonale (Rte d'Orbe). Point positif – accessibilité, également pour les camions de la voirie. Point négatif – l'aspect esthétique. La deuxième alternative serait un déplacement au bout du terrain de foot. Point positif – idem que pour la première proposition. Point négatif – la place n'étant pas très fréquentée, cela favoriserait des dépôts de sacs non taxés et cet endroit est relativement éloigné du centre du village. La troisième alternative sera celle des conseillers. La Municipalité reste ouverte à toute autre proposition tout en sachant que cela devient urgent. Si une solution n'est pas trouvée, les containers devront retourner à la déchèterie, ce serait un retour en arrière dommageable. Un conseiller propose de déplacer le point de collecte au bout de la place du collège. **STEP** – Mme Eliane Piguët souhaite faire un rappel concernant la voie d'accès à la station d'épuration suite à un souci qui a eu lieu ces derniers jours. La station d'épuration se trouve à proximité de la déchèterie, elle est entièrement protégée d'un grillage. Pour accéder au site, il y a une porte destinée au personnel ainsi qu'une voie de circulation qui sert également de voie d'évacuation en cas d'incident (problème de pollution avec intervention des pompiers par exemple). Afin de répondre positivement à l'art. 50 des Normes de protection incendie, il est impératif de respecter l'accessibilité de cette voie de circulation. Un engin est resté stationné devant l'accès presque une semaine. **Election complémentaire** – Elle n'a pas beaucoup plus d'informations pour le moment mais les listes pourront être déposées dès le 18 juillet jusqu'au mardi 2 août 2016. La répartition des dicastères est faite, il y a un léger changement qui sera présenté lors du prochain conseil. Concernant le poste de Municipal-e à repourvoir, il concernera le dicastère, très important, de la Police des constructions. Mme Eliane Piguët remercie l'assemblée pour la confiance témoignée pour la prochaine législature et remercie ses deux collègues, M. Amadio Santacroce et M. Roger Augsburg, avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à travailler.

*M. Pascal Marendaz, Municipal*

- **Pont du Mujon** - Pour des raisons multiples, les travaux du Pont du Mujon sont reportés à mars et avril 2017. Une enquête publique est prévue début septembre 2016. Durant la première semaine de l'enquête publique, une information publique aura lieu. Le géomètre et les autres personnes responsables de la construction du pont seront présents pour répondre aux questions. Par la suite, une demande de crédit sera présentée aux conseillers en novembre ou décembre dans le cadre d'un conseil général. Concernant le chemin pour piétons de la Tuilière dont le coût se situera entre CHF 25'000.- et CHF 30'000.-, une mise à l'enquête est en cours et prendra fin début juillet. Les travaux commenceront cette année, s'il n'y a pas d'opposition. Un budget de CHF 35'000.- était prévu pour les travaux sur le Chemin Clos-Cugnez, il a été décidé de les reporter à l'année prochaine. **Syndicat AF du Mujon** - La première étape arrive à son terme. Les chemins sont bétonnés (quelques photos de M. Brice Marendaz seront présentées aux conseillers au point 10). La deuxième étape concerne la mise en soumission qui aura lieu cet été pour que les travaux puissent débuter à l'automne ou pendant l'hiver. Des travaux complémentaires ont été demandés par le syndicat, ils ont été acceptés par les quatre Municipalités concernées. La mise à l'enquête aura lieu ses prochaines semaines. La somme totale des travaux se monte à CHF 790'000.-, dont CHF 307'000.- pour la Commune de Method (sans les subventions). Un plan avec les indications des chemins

concernés est présenté. Pour plus de détails, les conseillers sont invités à consulter la mise à l'enquête. En cas de questions, le Président du Syndicat de l'AF du Mujon étant présent ce soir, les conseillers pourront les lui poser au point 10.

Le Président remercie la Municipalité.

**7. *Préavis municipal n°42 : Comptes 2015 – Rapport de la commission de gestion-finances***

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

M. Oscar Hernan donne lecture du rapport (annexe 1). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 42.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°42 est accepté à l'unanimité à main levée.
- L'article 2 du préavis municipal n°42 est accepté à l'unanimité à main levée.

Les art.1 et 2 du préavis municipal n°42 relatif aux comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité.

**8. *Préavis municipal n°43 : relatif aux modifications apportées aux articles 3-6-7-8-20-22 et 23 de la convention scolaire primaire et secondaire de l'Entente scolaire intercommunale Yverdon-les-Bains et région, ainsi qu'à la modification de l'art. 3 du règlement du Conseil d'Etablissement scolaire – Rapport de la commission ad hoc***

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc.

Mme Fanny Rodriguez donne lecture du rapport (annexe 2). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 43.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°43 est accepté à la majorité à main levée.
- L'article 2 du préavis municipal n°43 est accepté à la majorité à main levée.

Les art.1 et 2 du préavis municipal n°43 relatif aux modifications apportées aux articles 3-6-7-8-20-22 et 23 de la convention scolaire primaire et secondaire de l'Entente scolaire intercommunale Yverdon-les-Bains et région, ainsi qu'à la modification de l'art. 3 du règlement du Conseil d'Etablissement scolaire sont acceptés à l'unanimité.

**9. *Préavis municipal n°44 : Demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.00 au budget de fonctionnement 2016 pour l'achat de cinquante places dans l'abri de Protection civile de Madame Sylvie Bugnon – Rapport de la commission gestion-finances***

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

M. Brice Marendaz donne lecture du rapport (annexe 3). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 44.

Le Président ouvre la discussion.

*M. Amadio Santacroce, Municipal*



- La Municipalité n'avait pas l'obligation de présenter ce préavis. Madame la Préfète avait un doute quant à la procédure. Cet argent n'est pas à nous, il appartient au canton. Il appartient à la Protection civile et dans ce cas, la Municipalité est compétente en matière d'investissement. Ce préavis a été présenté aux conseillers parce que la Préfète n'était pas au courant de la procédure exacte. La Municipalité n'a pas voulu cacher quoi que ce soit où prendre des attributions qu'elle n'a pas. La Municipalité a toujours présenté les préavis liés aux dépenses, en respectant la confiance accordée et dans la plus grande transparence - comme promis par tous les municipaux au moment de prêter serment.

M. Pierre-André Besuchet

- Il y a combien de places dans l'abris ?

*M. Amadio Santacroce, Municipal*

- Il y a 90 places au total.

*Mme Janique Tissot, Municipale*

- Mme Bugnon couvre les besoins de ses locataires et la Municipalité achète 50 places.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°44 est accepté à la majorité à main levée, aucun avis contraire, 3 abstentions.
- L'article 2 du préavis municipal n°44 est accepté à la majorité à main levée, aucun avis contraire, 3 abstentions.
- L'article 3 du préavis municipal n°44 est accepté à la majorité à main levée, aucun avis contraire, 3 abstentions.
- L'article 4 du préavis municipal n°44 est accepté à la majorité à main levée, aucun avis contraire, 3 abstentions.

Les art.1, 2, 3 et 4 du préavis municipal n°44 relatif à une Demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.00 au budget de fonctionnement 2016 pour l'achat de cinquante places dans l'abri de Protection civile de Madame Sylvie Bugnon sont acceptés à la majorité.

### **10. Interventions individuelles**

*M. Pascal Marendaz, Municipal*

- Présentation d'un PowerPoint avec les photos de M. Brice Marendaz comme annoncé au point 6.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 21h19.

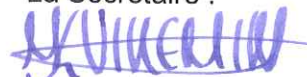
Verbalisé à Method, le 12 juillet 2016.

Le Président :

  
Christophe Unger



La Secrétaire :

  
Ketty Villemin